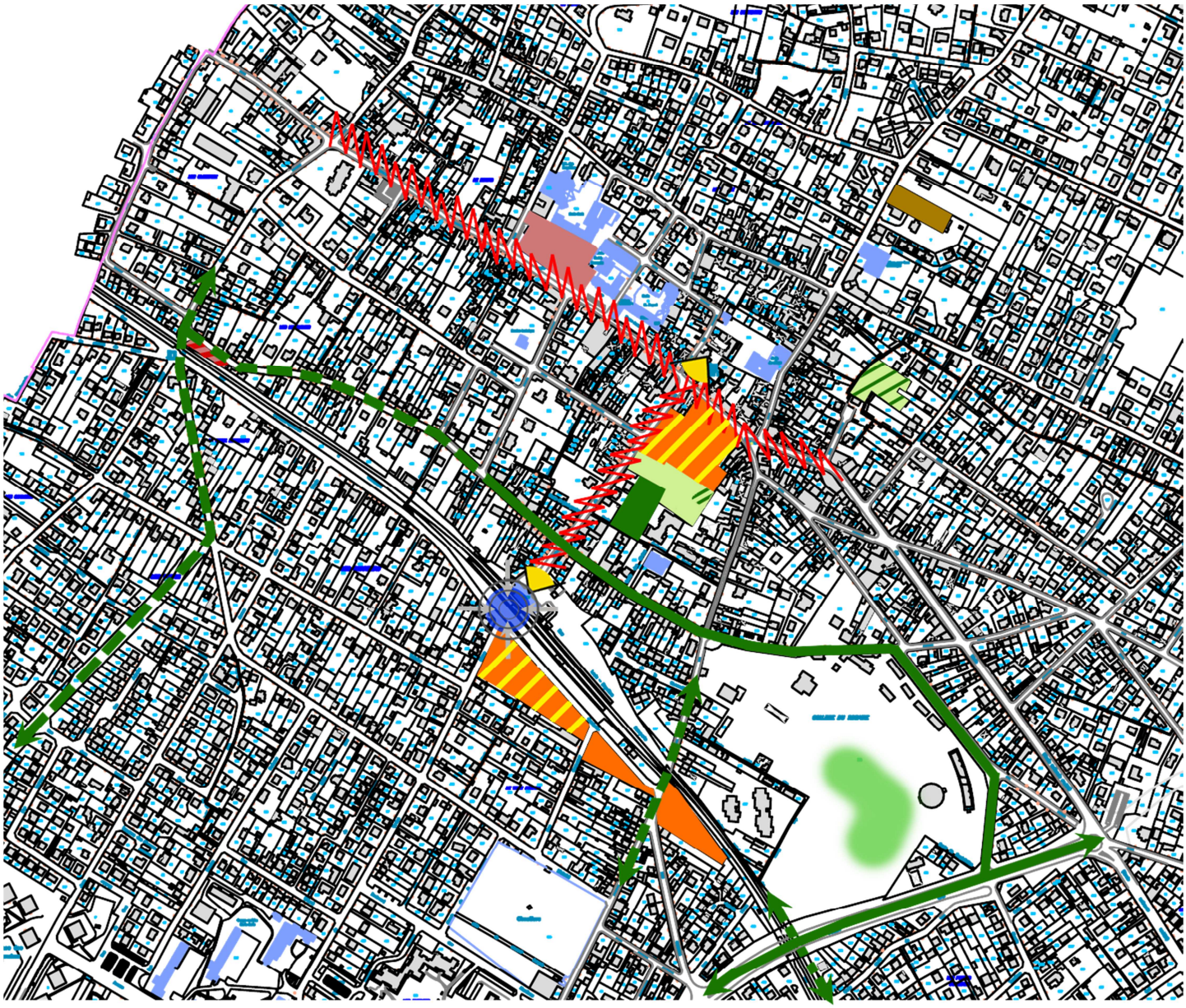

Equipements existants

Espaces publics à préserver

Espaces verts publics à créer

Coeur d'îlot vert à valoriser

Îlot à requalifier

Îlot à requalifier. Le développement urbain devra favoriser la mixité fonctionnelle

Réorganiser le parking pour optimiser son fonctionnement

Aménager une aire de stationnement

Espaces Boisés Classés (Rosaire)

La Croix du Prince de Condé

Liaisons douces existantes

Principe de liaisons douces et paysagères à créer

Améliorer la qualité urbaine et paysagère des entrées de ville

Préserver les perspectives

Zones de commerces à renforcer

Favoriser l'intermodalité et les rabattements vers la gare

La trame verte saint-loupienne

▪ Rappel du contexte

Les lois Grenelle ont introduit l'exigence de protéger les continuités écologiques – la trame verte et bleue - dans les documents de planification du territoire. La trame verte et bleue (tvb) est composée des cœurs de nature et des liaisons entre ces emprises, continuités plantées (trame verte) et continuités du réseau hydrologique (trame bleue).

Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique cohérent permettant de relier les « réservoirs de biodiversité » entre eux.

Saint-Leu-la-Forêt, par la présence de la forêt de Montmorency, doit s'attacher à garantir des liaisons avec les autres réservoirs de biodiversité des communes environnantes afin de recréer une trame verte cohérente. Il s'agit en particulier d'une liaison nord-sud reliant la forêt de Montmorency aux buttes du Parisis, au cœur de laquelle Saint-Leu-la-Forêt peut jouer un rôle. (*Cf. SDRIF – SRCE*)

La trame verte de Saint-Leu-la-Forêt

Saint-Leu-la-Forêt se distingue par une couverture végétale importante qui permet d'entrevoir une « armature verte ». A l'échelle de la ville, ces continuités ont été identifiées, mais le chainage entre les différents espaces verts susceptibles d'être vecteurs de valorisation écologique est encore à développer. Saint-Leu-la-Forêt dispose en effet d'un potentiel permettant de créer une trame verte nord-sud reliant : le Bois de Boissy, le site du Bois d'Aguère, le Bois des Cancelles et la Forêt de Montmorency, en passant par l'emprise de l'ex 5^{e} Avenue, véritable colonne vertébrale de cette liaison.

La trame verte saint-loupienne s'appuie sur :

- Le boulevard André Brémont (RD 502), axe structurant est-ouest intercommunal, sur lequel une liaison douce est aménagée. Cette piste cyclable s'accompagne également d'une végétalisation et d'alignements d'arbres ;
- Le site du Bois d'Aguère, permettant de prolonger cette trame verte en direction de Taverny, en longeant au sud le quartier des Cancelles ;
- Le pont qui franchit l'A115, à l'est du quartier des Cancelles, en direction du Plessis-Bouchard et de l'ENS du Bois de Boissy et des Buttes du Parisis ;
- L'emprise de l'ex 5^{e} Avenue, au sud de la voie ferrée, par son caractère arboré, vert, paysager et ses perspectives vers la forêt de Montmorency.
- Des séquences urbaines intéressantes (rue Michelet, rue de Boissy, rue de la Forge, rue du Château, rue du Général de Gaulle, etc.) ;
- La rue de l'Ermitage sur la partie nord de la voie ferrée, mais également la rue de la forge, la rue du château, ainsi que la rue Jacques Prévert ;
- La Forêt de Montmorency, qui constitue un réservoir de biodiversité et un point de convergence de nombreuses liaisons vertes et écologiques structurantes de la région Île-de-France ;
- Le réseau de liaisons douces existant : RD 502, RD 139, rue du Général de Gaulle, avenue des Diablots, etc. ;
- Les alignements d'arbres et les arbres remarquables protégés ;
- Les nombreuses sentes communales ;
- Le tissu pavillonnaire saint-loupien, qui peut devenir, avec la participation des habitants par le biais d'aménagements simples, un véritable lieu de passage de la biodiversité, voire un réservoir de biodiversité urbaine.

L'objectif de cette OAP est de réaliser une trame verte et paysagère structurante à l'échelle de la ville, permettant de : renforcer les liaisons nord-sud, constituer un réseau de liaisons douces et mettre en valeur des espaces publics et paysagers. Au-delà de ces objectifs, il s'agit de préserver la biodiversité. La création et la mise en réseau de voies douces auront pour but de relier entre eux les principaux espaces verts existants, ceux qui seront aménagés, mais également les différents sites d'équipements.

A travers cette OAP, la ville précise comment elle envisage le tracé de la continuité régionale nord-sud depuis les buttes du Parisis vers la forêt de Montmorency, en particulier la séquence reliant la D407 sur Taverny à la D 192.

La carte de synthèse indique les liaisons douces existantes et celles à créer afin de concrétiser cette continuité régionale sur le territoire saint-loupien (identifiées par les flèches vertes sur la carte).

En direction de Taverny, pour rejoindre la D407, il existe deux possibilités. La première par l'intermédiaire de la RD 502, sur laquelle est aménagée une piste cyclable, la seconde par le secteur du Bois d'Aguère, en direction du centre commercial « les portes de Taverny ». L'aménagement du secteur du Bois d'Aguère doit permettre la création d'une liaison verte et paysagère.

Ces deux liaisons rejoignent ensuite l'emprise de l'ex 5ème avenue qui sera aménagée comme un espace paysager comprenant une liaison douce. Ensuite, cette liaison se poursuit sur la rue Michelet, identifiée comme « séquence urbaine remarquable » au PLU, puis sur la rue de Boissy, en partie identifiée comme « séquence urbaine remarquable ». Enfin, pour rejoindre la forêt de Montmorency, elle s'appuie sur la rue de l'Ermitage. Cette rue présente d'ailleurs de remarquables perspectives de vues en direction de la forêt. La rue de Boissy est quant à elle reliée à la gare de Saint-Leu-la-Forêt par la rue du Général de Gaulle, qui est en partie aménagée pour les modes doux et qui constitue également une « séquence urbaine remarquable ».

Une autre possibilité existe à travers la liaison nord-sud constituée par la rue du château, également accessible par des liaisons douces : depuis la gare de Saint-Leu-la-Forêt et depuis la RD 139 qui rejoint la RD 502.

La trame verte qui sera développée sur Saint-Leu-la-Forêt aura donc une vocation multifonctionnelle : loisir, amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air, paysagère, renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique, développement des mobilités douces, mise en valeur du patrimoine, etc. **Il s'agit également de donner les conditions à l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire »**.

La ville a donc prévu des liaisons douces à travers cette OAP. Cependant, des réflexions plus précises devront être menées pour concrétiser les liaisons douces identifiées, en particulier lorsque des travaux de voiries seront prévues.

En terme de **« mise en valeur du patrimoine »** de Saint-Leu-la-Forêt, cette OAP identifie par une étoile (carte page 10) un site en particulier. Il s'agit du premier village de Saint-Leu-la-Forêt, qui se regroupait jadis autour de son église, près d'une ligne de sources qui jaillissait à l'orée de la forêt de Montmorency (*Cf. page 18 et 44 du diagnostic et carte des « sites et indices des sites archéologiques du Val d'Oise – état de juin 2015*). Ainsi, sur ce site on retrouve des vestiges datant notamment de l'époque du haut moyen-âge (trace de l'ancienne église de Saint-Leu-la-Forêt), ainsi que la Fontaine Genest (époque moderne). **La sauvegarde de ce site est fondamentale à la préservation de l'identité Saint-Loupienne**.

L'autre enjeu de ce site se situe dans la volonté de la Ville de *« Valoriser la présence de l'eau sur le territoire »*, notamment l'eau de source. En effet, « dans la côte formée par la forêt se trouvent de nombreuses sources qui donnent une eau claire, limpide et potable ». Cette eau de source devient même une industrie au 20ème siècle avec l'existence d'un « établissement d'eau minérale connue sous le nom de Source Méry ». Du nom du fondateur de l'établissement, celui-ci capte les eaux de la fontaine Genêt, qui forment une source à la grotte du Gros-Rocher. Ainsi, l'abondance de l'eau à Saint-Leu-la-Forêt lui vaut au cours de la Révolution, le nom très évocateur de Claire-Fontaine (Cf. pages 149 et 150 du diagnostic).

Le document graphique de cette OAP représente l'ensemble des orientations à plus ou moins long terme, qui permettront d'assurer la mise en place de la trame verte à Saint-Leu-la-Forêt.

▪ Les orientations d'aménagement

- **Aménager l'emprise de l'ex 5e Avenue avec des espaces verts, sportifs et de loisirs, mais également des cheminements doux,** permettant de mailler le réseau communal de liaisons douces. Une ouverture vers le boulevard André Brémont (RD 502) doit être préservée.
- **Mettre en valeur le secteur sud-ouest non aménagé et soigner l'insertion écologique et paysagère des aménagements :** des cheminements doux devront être aménagés ;
- **Requalifier les espaces publics, notamment les espaces bordant la RD 502 à l'est au niveau du parc des sports et de la zone d'activités.** Les espaces publics qui participent à la trame verte pourront être caractérisés soit par des aménagements spécifiques, soit par une signalétique identifiable (panneaux, marquage au sol).
- **Maintenir les espaces végétalisés accompagnant les grandes infrastructures routières**.
- **Créer un réseau de liaisons douces accompagnées d'aménagements végétalisés ;**
- **Faire du Bois des Cancelles un parc paysager** ;
- **Préserver les séquences urbaines intéressantes** ;
- **Préserver les espaces naturels réservoirs de biodiversité ;**
- **Préserver les perspectives vers et depuis la forêt de Montmorency** ;
- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine et l'identité saint-loupienne**. Il s'agit de valoriser le site du premier village de Saint-Leu-la-Forêt, qui contient des vestiges datant du haut Moyen-âge, ainsi que la présence de l'eau de source (présence de la Fontaine Genest). **La vocation des espaces aujourd'hui boisés intégrés au périmètre, faisant partie de la forêt de Montmorency, sera préservée.**

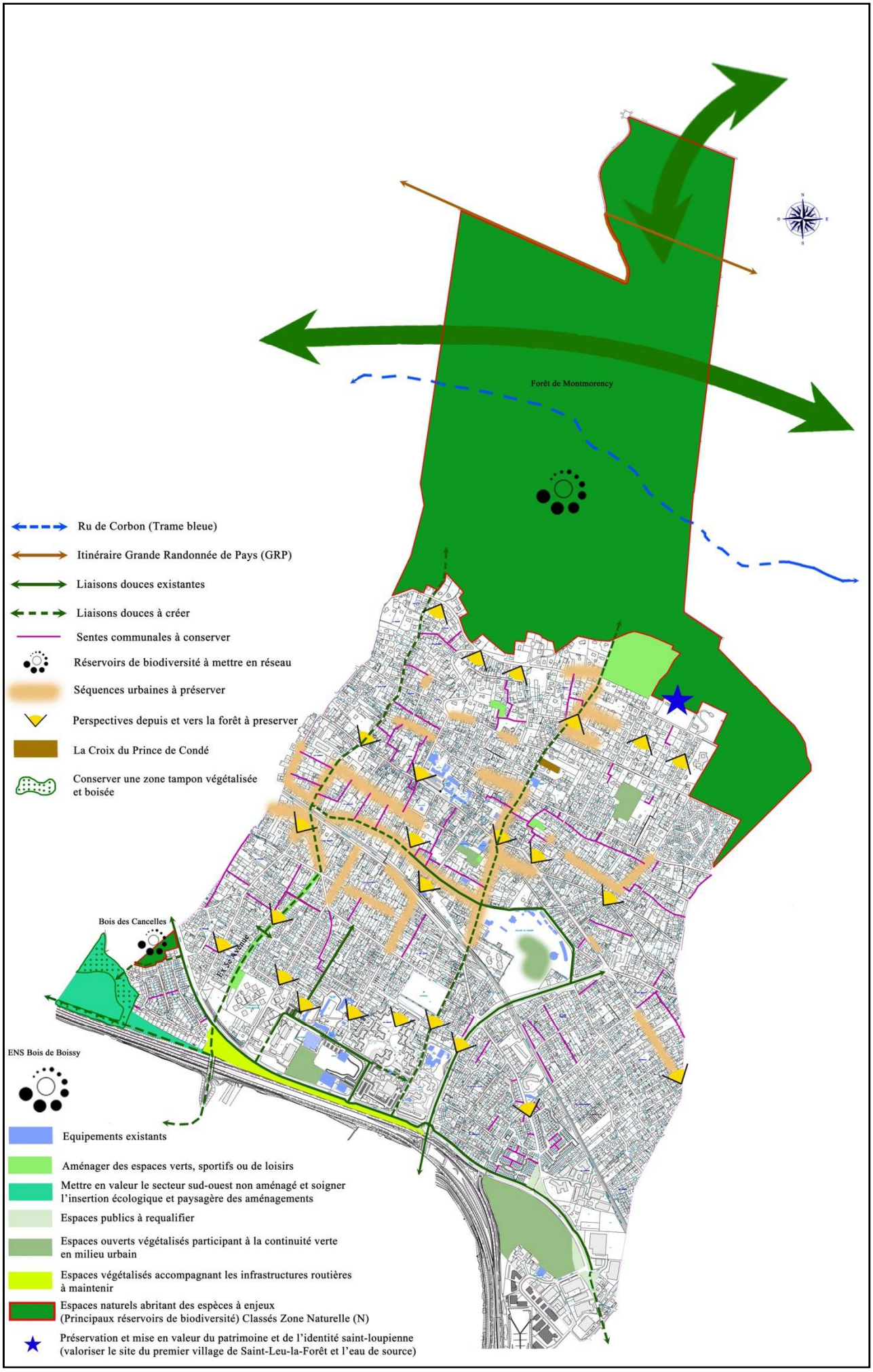
Forêt de Montmorency
Ru de Corbon (Trame bleue)
Itinéraire Grande Randonnée de Pays (GRP)
Liaisons douces existantes
Liaisons douces à créer
Sentes communales à conserver
Réservoirs de biodiversité à mettre en réseau
Séquences urbaines à préserver
Perspectives depuis et vers la forêt à preserver
La Croix du Prince de Condé
Conserver une zone tampon végétalisée et boisée
Bois des Cancelles
RN 328 Avenue
ENS Bois de Boissy
Equipements existants
Aménager des espaces verts, sportifs ou de loisirs
Mettre en valeur le secteur sud-ouest non aménagé et soigner l'insertion écologique et paysagère des aménagements
Espaces publics à requalifier
Espaces ouverts végétalisés participant à la continuité verte en milieu urbain
Espaces végétalisés accompagnant les infrastructures routières à maintenir
Espaces naturels abritant des espèces à enjeux (Principaux réservoirs de biodiversité) Classés Zone Naturelle (N)
Préservation et mise en valeur du patrimoine et de l'identité saint-loupienne (valoriser le site du premier village de Saint-Leu-la-Forêt et l'eau de source)